Memorandum ASPH pour les élections 2009

Contexte.

Chaque jour, par téléphone, par courrier ou lors d'activités et d'animations que l'Association Socialiste de la Personne Handicapée organise, des personnes handicapées, des personnes souffrant de maladie grave invalidante ou des personnes qui leur sont proches nous interpellent sur des situations de vie dramatiques et sur des besoins fondamentaux non respectés.

A la veille des élections, nos groupes de réflexion politique composés de personnes handicapées actives sur le terrain et nos relais ont veillé à structurer les demandes et interpellations individuelles de même que les revendications des professionnels afin de réaliser un mémorandum.

Ce cahier de revendications, l'Association Socialiste de la Personne Handicapée a voulu en faire part aux partis politiques démocratiques et à leurs candidats pour les élections régionales, communautaires et européennes du 7 juin 2009. C'est en faisant valoir les attentes et les revendications des personnes handicapées et gravement malades auprès des partis politiques à chaque élection que des politiques cohérentes et inclusives se mettront en place.

Préambule

1. Elections accessibles (tous types de handicap),

La première revendication de l'ASPH concerne les élections et leur organisation. Pour les associations représentant les personnes handicapées comme l'ASPH, la personne handicapée est citoyenne à part entière. La personne handicapée, si elle en a la capacité, a le droit d'aller voter comme n'importe quel citoyen. Pour ce faire, un certain nombre de conditions doivent être remplies :

- Les programmes des partis en facile à lire (pour les personnes handicapées mentales, les personnes malvoyantes : caractères plus grands,…) ;débats politiques : traduction langue des signes, sous-titrages,…,
- L'accessibilité des bureaux de vote,
- L'accessibilité de la procédure de vote,
- L'accessibilité des média, site internet,…

2. Mise en place d'un outil central de statistiques,

Aujourd'hui, il est impossible de faire des études statistiques précises quant au nombre de personnes handicapées en Belgique. Pourtant de cela, les politiques conçues aujourd'hui à l'égard des personnes handicapées sont hasardeuses. Parce qu'elles ne reposent que sur des appréciations budgétaires segmentées, avec comme conséquence, une prudence de « sioux » ! Les différents croisements pouvant être effectués grâce aux bénéficiaires des fonds régionaux et aux bénéficiaires d'une allocation ne donnent qu'une idée plus qu'approximative des personnes en situation de handicap. Et ce ne sont que deux « identifications » : il y a encore les invalides, les accidentés du travail, les bénéficiaires d'une reconnaissance de maladies professionnelles, les reconnaissance en droit civil,…

L'ASPH souhaite qu'un outil central soit mis en place afin de :

- Permettre l'élaboration de statistiques d'études dans le cadre du handicap, tous niveaux de compétences confondus ;
- Permettre des stratégies de développement de politiques à moyen et long termes.

I. Communauté Française

1. Enseignement

Aujourd'hui, de plus en plus de parents désirent pour leur enfant handicapé l'enseignement intégré en milieu ordinaire. Si les écoles ordinaires et spécialisées veulent offrir aux enfants un enseignement de qualité, l'ASPH demande qu'une attention particulière soit portée à :

- L'intégration de l'enfant handicapé à tous les niveaux de l'enseignement,
- La formation des enseignants à l'approche du handicap,
- La dynamique d'accessibilité des bâtiments scolaires,
- La révision des spécificités et des objectifs de l'enseignement spécialisé en adéquation avec l'offre et la demande,
- L'augmentation de l'offre de transport scolaire adapté pour diminuer la durée des trajets domicile-école,
- L'ajout de l'accessibilité dans le cursus obligatoire des architectes,
- L'apprentissage des bases du langage des signes.

2. Accueil de la petite enfance

Avec le manque de places d'accueil et d'encadrement formé, il est difficile de trouver une crèche ou une gardienne encadrée pour son bébé. Habituellement, les futurs parents commencent leur recherche plusieurs mois avant la naissance de leur enfant. Mais malheureusement, les structures qui acceptent d'accueillir un enfant porteur d'un handicap ne sont pas encore légions. Des familles sont très souvent confrontées à des situations de détresse où l'un des parents, généralement la maman, doit arrêter de travailler pour garder son enfant handicapé.

Pour ces familles, l'ASPH demande que soient mieux organisés :

- L'accueil des enfants handicapés dans tous les organismes d'accueil de la petite enfance (crèches, gardiennes,...),
- La formation des professionnels à l'approche du handicap.

3. Culture

Prendre part à la vie culturelle n'est pas un acte anodin pour les personnes handicapées. De nombreux sites où des créations artistiques sont présentées sont inaccessibles.

Pour une meilleure intégration des personnes handicapées dans la vie culturelle, l'ASPH réclame :

- L'accessibilité des bâtiments pour le public et pour le personnel (artistes, régisseurs,…),
- L'accessibilité de la programmation culturelle,
- Des boucles d'induction, des traductions en langue des signes.

4. Education permanente

Les groupes de travail d'éducation permanente mettent régulièrement en exergue des problématiques importantes. Cependant, les citoyens actifs participant à ces réflexions ont besoin du relais des associations pour porter leurs interpellations et leurs revendications devant le monde politique.

De plus, les associations participent activement à différents organes représentatifs de leurs publics au niveau communal, régional, communautaire, national et européen. Ce travail, qui correspond à une grosse partie de l'investissement des associations n'est pas reconnu à la Communauté Française.

L'ASPH revendique :

- Reconnaissance et valorisation du travail politique des associations.

5. Sports

La pratique d'un sport contribue au bien-être et à la santé. L'importance des campagnes incitant jeunes et moins jeunes à bouger le prouvent.

Les performances de très haut niveau des athlètes handicapés aux jeux paralympiques ne doivent pas faire oublier que des personnes handicapées pratiquent également le sport-loisir.

En matière de sport pour personnes handicapées, l'ASPH demande de :

- Renforcer le soutien au sport-loisir.

6. Activités extrascolaires

Quand on est parent, intégrer son enfant handicapé dans la société est un parcours du combattant. Lui trouver une activité en intégration après quatre heures ou pendant les vacances s'avère souvent encore plus difficile que de l'inscrire dans une crèche ou dans une école.

Avec des animateurs sensibilisés et formés à l'accueil de la différence, bon nombre activités proposées pourraient être accessibles aux enfants en situation de handicap.

L'ASPH propose de :

- Favoriser les activités en intégration.

7. Média RTBF

En tant que média public, la RTBF se doit de proposer l'offre de services la plus complète pour tous ses téléspectateurs.

L'ASPH revendique pour les personnes sourdes et malentendantes :

- L'augmentation de l'offre des émissions traduites en langue des signes ou sous titrées à la télévision,
- L'augmentation de l'offre de ces émissions à des heures de grande audience, notamment le J.T..

II. Régions

Fonds Régionaux

PHARe (Personne Handicapée Autonomie Recherchée - Service bruxellois)

Pour une politique réaliste en faveur des personnes handicapées à Bruxelles, l'ASPH demande :

- Une augmentation conséquente de l'enveloppe budgétaire dédicacée aux secteurs et au service PHARe.

1. Le manque de place

Chaque jour, des familles se battent pour qu'un de leur proche trouve un hébergement en Région bruxelloise. Depuis plusieurs années, la pénurie de places d'accueil pour les personnes handicapées souffrant d'une lourde dépendance mobilise parents et professionnels.

Pour améliorer le quotidien des familles, l'ASPH réclame :

- Une politique d'ouverture de places de prises en charge de personnes lourdement dépendantes

2. Les + de 65 ans

Les causes d'un handicap peuvent être multiples et variées. En outre, ce dernier peut survenir à divers moments de la vie et ce y compris après 65 ans. Ses conséquences notamment sociales et financières, parfois très lourdes, incitent l'ASPH à réclamer :

- L'ouverture de l'accès aux services PHARe aux plus de 65 ans,

3. Les cas prioritaires

Le manque de place à Bruxelles est une problématique extrêmement complexe. Les personnes handicapées lourdement dépendantes sont parfois confrontées à des situations où l'institutionnalisation est la seule solution. Cependant, très peu d'institutions ont la capacité d'accueillir (par manque de place et d'encadrement) des personnes autistes, des personnes se mutilant, des personnes avec un passé psychiatrique même face à des événements nécessitant une prise en charge urgente. L'ASPH revendique :

- Une politique cohérente d'hébergement pour mieux appréhender la problématique des cas prioritaires.

4. L'aide matérielle

Dès la petite enfance, le service PHARe octroie aux personnes handicapées les aides matérielles nécessaires à une meilleure autonomie et leur intégration sociale. Afin de permettre à d'avantage de personnes handicapées de vivre une vie autonome et intégré dans la société, l'ASPH demande de :

- veiller à ce que l'enveloppe budgétaire « Aide matérielle » ne soit pas limitée,
- baliser les critères d'intervention en terme de solidarités et collectivités (revenus, parts contributives,...),

5. Le budget d'assistance personnelle

Le profil-type d'une personne handicapée n'existe pas. Certaines personnes ont besoin de l'encadrement d'une institution, d'autres aspirent à l'autonomie dans leur lieu de vie ordinaire et à une intégration sociale. Dispositif souple adapté à aux besoins, le budget d'assistance personnelle (BAP) peut être une réponse pour ces dernières. Cependant, si l'expérience-pilote actuelle était reconduite, l'ASPH, pour une gestion efficace et équitable des nombreuses demandes, revendique :

- Une enveloppe budgétaire suffisante en rapport avec les besoins,
- Un dispositif reposant uniquement sur un socle de services : avec
  - renforcement/développement des Services existants,
  - flexibilité des réponses,
  - accessibilité au plus grand nombre,
  - équité en termes de participation financière.

6. Les services-conseils

Idéalement, pour être autonome, une personne handicapée doit vivre dans un environnement adapté à son handicap. Ainsi, aménager son lieu de vie devient vite une priorité. Cependant, sans une expertise préalable, des aménagements inadéquats peuvent être installés et l'autonomie de la personne s'en trouver diminuée. Afin d'éviter des déconvenues financières mais aussi et principalement le matériel et les aménagements inadaptés à la personne, l'ASPH demande :

- La reconnaissance de services conseils,

7. Les structures de répit

Ne jamais avoir de temps pour soi, pour son conjoint ou pour les autres membres de la famille parce que l'enfant handicapé a besoin de toute notre attention, le manque de place d'accueil d'adultes lourdement handicapés, est parfois la source de difficultés majeures et de déchirures. Les structures de répit sont de véritables bouffées d'oxygène pour les familles. L'ASPH demande :

- La reconnaissance de structures de répit pour permettre aux familles de souffler.

8. Logement

Grâce à une étude sur le niveau de vie réalisée en 2008, l'ASPH a mis en évidence la précarité dans laquelle vivent souvent les personnes en situation de handicap. L'accès au logement, lorsque l'on vit au seuil de la pauvreté n'est pas aisé. Il l'est encore moins quand on a des besoins spécifiques en matière d'adaptation architecturale.

Pour les personnes en situation de handicap, l'ASPH revendique :

- Une augmentation du nombre de logements sociaux adaptables aux PMR,
- Une augmentation du nombre de points pour l'octroi d'un logement social.

Pour que le logement soit adaptable dès le début et pour éviter l'adaptation ultérieure très onéreuse, l'ASPH propose :

- L'octroi d'une prime au propriétaire
  - lors d'une nouvelle construction,
  - lors de travaux d'aménagement.

9. Emploi

L'intégration par le travail est pour les personnes handicapée un enjeu primordial. Néanmoins, trop peu d'employeurs engagent des personnes en situation de handicap par facilité, par manque d'information ou par peur de perte de rentabilité.
Pour favoriser l'emploi des personnes handicapées, l'ASPH demande :

- Une augmentation et la promotion de l'emploi des personnes handicapées dans le secteur privé,

- Une réflexion quant à la faisabilité d'un système de responsabilisation à l'engagement de personnes handicapées des employeurs,
- Le respect des quotas dans le service public,
- La sensibilisation et l'information des employeurs à l'engagement de personnes handicapées (à renforcer).

10. Accessibilité

Depuis de nombreuses années, l'ASPH s'investit pour que l'architecture et le design ne soit plus un obstacle à l'intégration des personnes handicapées. Ainsi voilà près de de 5 ans, l'ASPH a été à l'initiative de la création d'un groupement d'associations représentant les personnes handicapées et de bureaux d'étude en accessibilité dont l'objectif était la standardisation des recommandations en matière de normes d'accessibilité à Bruxelles.
Afin que quel que soit son handicap, toute personne puisse trouver une accessibilité minimale dans les lieux ouverts au public, l'ASPH revendique :

- La reconnaissance et la validation de l'outil et des critères d'accessibilité travaillés par le Collectif Accessibilité Wallonie-Bruxelles (CAWAB),
- Une dynamique d'accessibilité de tous les bâtiments ouverts au public,
- L'obligation d'accessibilité des nouveaux bâtiments publics,
- La validation par un service public des expertises réalisées par des services-conseil / experts en accessibilité reconnus officiellement (sur plan et sur chantier des travaux effectués),
- L'accroissement de l'enveloppe budgétaire dédiée aux services-conseils (augmentation des moyens en personnel et des possibilités d'expertises de bâtiments privés),
- Le respect de la législation en vigueur pour les parkings,
- L'accessibilité des voiries (aménagement, signalisation, encombrement,...).

11. Transports publics

Les personnes handicapées reprochent régulièrement à la société de transports adaptés son manque de souplesse tant au niveau des horaires qu'au niveau du type de déplacement (la visite chez le médecin sera permise tandis que celle chez la grand-mère ne le sera pas). Ce service, indispensable pour briser la solitude et pour maintenir une vie sociale est trop peu développé.

Quant aux lignes de bus ordinaires, rares sont celles qui sont accessibles dans leur intégralité (véhicule et quais). Il est donc très difficile pour une personne en situation de handicap d'emprunter sereinement les transports en commun.
L'ASPH demande :

- L'augmentation du nombre des bus adaptés,
- L'accessibilité des bus et des quais.

AWIPH (Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées)

En Région Wallonne, l'AWIPH est confrontée aux mêmes problématiques que le service PHARe : les + de 65 ans, les cas prioritaires, l'aide matérielle, le BAP, le manque de place, les services-conseils et les structures de répit.

Pour une politique réaliste en faveur des personnes handicapées en Wallonie, l'ASPH demande :

- Une augmentation conséquente de l'enveloppe budgétaire dédicacée aux secteurs et au service de l'AWIPH.

1. Le manque de place

Chaque jour, des familles se battent pour qu'un de leur proche trouve un hébergement en Région wallonne. Depuis plusieurs années, la pénurie de places d'accueil pour les personnes handicapées souffrant d'une lourde dépendance mobilise parents et professionnels.
Pour améliorer le quotidien des familles, l'ASPH réclame :

- Une politique d'ouverture de places de prises en charge de personnes lourdement dépendantes

2. Les + de 65 ans

Les causes d'un handicap peuvent être multiples et variées. En outre, ce dernier peut survenir à divers moments de la vie et ce y compris après 65 ans. Ses conséquences notamment sociales et financières, parfois très lourdes, incitent l'ASPH à réclamer :

- L'ouverture de l'accès aux services de l'AWIPH aux plus de 65 ans,

3. Les cas prioritaires

Le manque de place est une problématique extrêmement complexe. Les personnes handicapées lourdement dépendantes sont parfois confrontées à des situations où l'institutionnalisation est la seule solution. Cependant, très peu d'institutions ont la capacité d'accueillir (par manque de place et d'encadrement) des personnes autistes, des personnes se mutilant, des personnes avec un passé psychiatrique même face à des événements nécessitant une prise en charge urgente. L'ASPH revendique :

- Une politique cohérente d'hébergement pour mieux appréhender la problématique des cas prioritaires.

4. L'aide matérielle

Dès la petite enfance, l'AWIPH octroie aux personnes handicapées les aides matérielles nécessaires à une meilleure autonomie et leur intégration sociale. Afin de permettre à d'avantage de personnes handicapées de vivre une vie autonome et intégré dans la société, l'ASPH demande de :

- veiller à ce que l'enveloppe budgétaire « Aide matérielle » ne soit pas limitée,
- baliser les critères d'intervention en terme de solidarités et collectivités (revenus, parts contributives,…),

5. Le budget d'assistance personnelle

Le profil-type d'une personne handicapée n'existe pas. Certaines personnes ont besoin de l'encadrement d'une institution, d'autres aspirent à l'autonomie dans leur lieu de vie ordinaire et à une intégration sociale. Dispositif souple adapté à aux besoins, le budget d'assistance personnelle (BAP) peut être une réponse pour ces dernières. Cependant, si l'expérience-pilote actuelle était reconduite, l'ASPH, pour une gestion efficace et équitable des nombreuses demandes, revendique :

- Une enveloppe budgétaire suffisante en rapport avec les besoins,
- Un dispositif reposant uniquement sur un socle de services : avec
  - renforcement/développement des Services existants,
  - flexibilité des réponses,
  - accessibilité au plus grand nombre,
  - équité en termes de participation financière.

6. Les services-conseils

Idéalement, pour être autonome, une personne handicapée doit vivre dans un environnement adapté à son handicap. Ainsi, aménager son lieu de vie devient vite une priorité. Cependant, sans une expertise préalable, des aménagements inadéquats peuvent être installés et l'autonomie de la personne s'en trouver diminuée. Afin d'éviter des déconvenues financières mais aussi et principalement le matériel et les aménagements inadaptés à la personne, l'ASPH demande :

- La reconnaissance de services conseils,

7. Les structures de répit

Ne jamais avoir de temps pour soi, pour son conjoint ou pour les autres membres de la famille parce que l'enfant handicapé a besoin de toute notre attention, le manque de place d'accueil d'adultes lourdement handicapés, est parfois la source de difficultés majeures et de déchirures. Les structures de répit sont de véritables bouffées d'oxygène pour les familles. L'ASPH demande :

- La reconnaissance de structures de répit pour permettre aux familles de souffler.

8. Logement

Grâce à une étude sur le niveau de vie réalisée en 2008, l'ASPH a mis en évidence la précarité dans laquelle vivent souvent les personnes en situation de handicap. L'accès au logement, lorsque l'on vit au seuil de la pauvreté n'est pas aisé. Il l'est encore moins quand on a des besoins spécifiques en matière d'adaptation architecturale.

Pour les personnes en situation de handicap, l'ASPH revendique :

- Une augmentation du nombre de logements sociaux adaptables aux PMR,
- Une augmentation du nombre de points pour l'octroi d'un logement social.

Pour que le logement soit adaptable dès le début et pour éviter l'adaptation ultérieure très onéreuse, l'ASPH propose :

- L'octroi d'une prime au propriétaire
  - lors d'une nouvelle construction,
  - lors de travaux d'aménagement.

9. Emploi

L'intégration par le travail est pour les personnes handicapée un enjeu primordial. Néanmoins, trop peu d'employeurs engagent des personnes en situation de handicap par facilité, par manque d'information ou par peur de perte de rentabilité.

Pour favoriser l'emploi des personnes handicapées, l'ASPH demande :

- Une augmentation et la promotion de l'emploi des personnes handicapées dans le secteur privé,
- Une réflexion quant à la faisabilité d'un système de responsabilisation à l'engagement de personnes handicapées des employeurs,
- Le respect des quotas dans le service public,
- La sensibilisation et l'information des employeurs à l'engagement de personnes handicapées (à renforcer).

10. Accessibilité

Depuis de nombreuses années, l'ASPH s'investit pour que l'architecture et le design ne soit plus un obstacle à l'intégration des personnes handicapées. Ainsi voilà près de de 4 ans, l'ASPH a été à l'initiative de la création d'un groupement d'associations représentant les personnes handicapées et de bureaux d'étude en accessibilité dont l'objectif était la standardisation des recommandations en matière de normes d'accessibilité en Wallonie.

Afin que quel que soit son handicap, toute personne puisse trouver une accessibilité minimale dans les lieux ouverts au public, l'ASPH revendique :

- La reconnaissance et la validation de l'outil et des critères d'accessibilité travaillés par le CAWAB,
- Une dynamique d'accessibilité de tous les bâtiments ouverts au public,
- L'obligation d'accessibilité des nouveaux bâtiments publics,
- La validation par un service public des expertises réalisées par des services-conseil / experts en accessibilité reconnus officiellement (sur plan et sur chantier des travaux effectués),

- L'accroissement de l'enveloppe budgétaire dédiée aux services-conseils (augmentation des moyens en personnel et des possibilités d'expertises de bâtiments privés),
- Le respect de la législation en vigueur pour les parkings,
- L'accessibilité des voiries (aménagement, signalisation, encombrement,...).

11. Transports publics

Les personnes handicapées reprochent régulièrement à la société de transports adaptés (TEC 105) son manque de souplesse tant au niveau des horaires qu'au niveau du type de déplacement (la visite chez le médecin sera permise tandis que celle chez la grand-mère ne le sera pas). Ce service, indispensable pour briser la solitude et pour maintenir une vie sociale est trop peu développé.
Quant aux lignes de bus ordinaires, rares sont celles qui sont accessibles dans leur intégralité (véhicule et quais). Il est donc très difficile pour une personne en situation de handicap d'emprunter sereinement les transports en commun.
L'ASPH demande :

- L'augmentation du nombre des bus adaptés,
- L'accessibilité des bus et des quais.

III. Remarque

L'ASPH revendique le maintien du régime des allocations aux personnes handicapées au niveau fédéral.

La régionalisation est potentiellement dangereuse à deux titres :

a. Le régime des allocations aux personnes handicapées est proche de la sécurité sociale, même s'il n'en fait pas partie au sens strict. En outre, ce régime ne relève pas de l'aide aux personnes, qui est de la compétence régionale.
b. La politique régionale de l'aide aux personnes handicapées est loin de rencontrer tous les besoins légitimes (la prise en charge des cas lourds, les troubles du comportement, les situations d'urgence, le BAP en terme de services,...). Dès lors, qui garantira que le volume financier des allocations aux personnes handicapées ne sera pas affecté à d'autres domaines ?

IV. Conclusion.

Chacune de ces revendications sont autant de défis pour les femmes et les hommes qui, demain, seront élus dans les assemblées communautaires et régionales. L'Association Socialiste de la Personne Handicapée ne manquera pas de ré-interpeller le formateur des différents gouvernements afin qu'une attention toute particulière soit portée à l'amélioration de la qualité de vie des personnes en situation de handicap.

21/01/2009